

Commune d'ESTERNAY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020

Date de la convocation : 07/01/2020

Affiché du 16/01/2020 au 16/02/2020

Présents : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Denis TRIQUENOT, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Patricia ROYER, Sandrine ROUSSEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie FOUQUET à Marie-France GEERAERTS, Valérie MELO à Frédérique BORDES.

Absents excusés : Alexandra BEDEL, Maud MASCIIO, Jammes DOYEN.

Absent non excusé : Daniel BISI.

Secrétaire de séance : Patricia ROYER

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ◆ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 17 décembre 2019.
- ◆ Prend acte de 10 décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire.
- ◆ Décide d'attribuer et de verser une subvention à l'Association E.K.M.T. Ecole de Krav Maga pour Tous pour financer en partie l'achat d'un équipement et à l'UCIA d'Esternay dans le cadre de l'accompagnement à l'installation d'un manège durant les fêtes de fin d'année. Une convention de maintien sur le site d'Esternay du matériel sera régularisée avec l'Association E.K.M.T.
- ◆ Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour :
Achat de 2 ordinateurs portables, équipement en téléphonie des référents Participation citoyenne, mise en place de caniveaux grilles et bordures, reprofilage du fossé rue St Prix.
- ◆ Est informé de l'adoption du projet de loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Cette loi propose deux leviers majeurs et notamment celui de redonner des libertés locales afin que les communes retrouvent ses capacités d'action et que ses décisions soient adaptées aux réalités du terrain en proposant une meilleure articulation entre communes et intercommunalités.
En regard des dispositions de l'article 14 de la présente loi permettant à la commune de reprendre en gestion le service eau potable sur son territoire, demande à bénéficier d'une délégation auprès du conseil de la communauté de communes Sézanne Sud-Ouest Marnais. Cette délégation permettra la réalisation des dossiers déjà engagés avant le transfert de la compétence eau.
- ◆ Prend acte du rapport annuel 2018 établi par la Communauté de Communes sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Ce rapport décrit notamment les collectes, les collectes sélectives, traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que les bilans comptables et financiers.
M. le Maire complète ce rapport en communiquant des données quantitatives et financières plus précises sur la production annuelle des déchets, y compris sur l'exercice 2019. Ces données 2018 auraient dû être intégrées dans ledit rapport.

Affaires diverses

_ Préconisations et travaux à envisager après établissement de diagnostics de performance énergétique de 3 appartements de l'immeuble 1 rue d'Etzenrot. M. le Maire déplore de ne pas avoir eu, une nouvelle fois, accès au logement occupé par une personne logée pour nécessité de service ; un tel comportement ne peut être toléré et accepté. Une procédure a donc été mise en place.

_ Communication sur la réforme de la TH et ses conséquences sur la structure des ressources de la commune. Il ressort, suivant les informations et chiffres transmis par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics que la compensation sera opérée de telle sorte qu'il n'y aura pas d'impact sur le niveau de ressources de la Commune.

_ Dans le cadre de l'organisation matérielle de l'élection des conseillers municipaux et communautaires pour le scrutin du 15 mars prochain, les élus sont appelés à communiquer leur disponibilité pour la tenue du bureau de vote (courrier leur sera transmis).

_ Question de Mme Sandrine ROUSSEAU au sujet de la participation de la Commune lors des voyages scolaires. M. le Maire rappelle les dispositions mises en place et notamment la convention signée en 2010 avec la Cité Scolaire de la Fontaine du Vé au sujet des crédits alloués par la commune pour les voyages scolaires.

_ M. Nicolas PERDREAU informe de la démission de la Présidente de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. De nouvelles élections vont avoir lieu.

_ M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont invités à participer aux vœux de la Communauté de Communes le lundi 27 janvier prochain à 18 h 00 à la MTL.

_ M. Claude BELIN demande si une date a été fixée avec l'Association des Anciens Combattants pour l'assemblée générale annuelle. M. le Maire précise qu'une rencontre avec les présidents des associations du bassin est à engager avant cette assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 15.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Vu le secrétaire de séance

Patrice VALENTIN